

## Description du véhicule C61076

## 0 GÉNÉRALITÉS

- 0.1 Constructeur : IRISBUS FRANCE  
Porte E rue des combats du 24 Août 1944 69200 VENISSIEUX
- 0.3 Marque : IRISBUS
- 0.4 Désignation commerciale : AXER
- 0.5 Catégorie internationale : M3
- 0.6 Genre : TCP
- 0.7 Type : C61076  
Variante(s) : /  
Version(s) : 6A  
6A = Véhicule aménagé
- 0.7.1 Décodage de TVV : /
- 0.8 Puissance administrative : 21 CV.

## 1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées, jantes acier
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)  
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - indices de charge égale ou supérieur à :
- |         | Essieu 1  | Essieu 2  |
|---------|-----------|-----------|
| Charge  | 7 000     | 12 500    |
| Indice* | 152 / ... | ... / 148 |
- \* indice de vitesse  $\geq K$  (110 km/h)
- 1.3 Constitution du châssis : Longérons et traverses assemblées par soudure.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
- 1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

## 2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

- Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
- 2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :
- 2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie : 21 500
- 2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 2 500
- 2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 000
- 2.5 Charge maximale admissible :
- 2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 000
- 2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 500
- 2.6 Voie avant : 2,005
- 2.7 Voie arrière : 1,790
- 2.8 Empattement 7,000
- VEHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGE -
- 2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche Version 6A  
ces poids augmentent en fonction des options et des aménagements
- |                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| 2.9.0 Total                          | 11 300 |
| 2.9.1 Sur essieu 1 :                 | 3 820  |
| 2.9.2 Sur essieu 2 :                 | 7 480  |
| 2.10 Porte-à-faux avant :            | 2,355  |
| 2.11 Porte-à-faux arrière :          |        |
| 2.11.1 sans ferrure ni accessoire :  | 3,365  |
| 2.11.2 Avec ferrure et accessoires : | /      |
| 2.12 Longueur hors-tout :            | 12,720 |
| 2.13 Largeur hors-tout :             | 2,500  |

## 3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination du type : F2BE1682G- ---- ou F2BE1682B- ----
- 3.1.1 Marque : IVECO
- 3.1.2 Marquage moteur : F2BE1682G- ---- ou F2BE1682B- ----
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Genre : Moteur thermique
- 3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimenté par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
- 3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
- 3.2.4 Dispositif anti-pollution : Néant
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
- 3.4 Cylindrée : 7790
- |   | F2BE1682G      | F2BE1682B      |
|---|----------------|----------------|
| 3.5 Rapport volumétrique de compression : $16 \pm 0,8 / 1$  |                |                |
| 3.6 Puissance maximale (kW) :   | 228            | 259            |
| 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :   | 2 050          | 2 050          |
| 3.8 Couple maximal (daNm ISO) :   | 125            | 125            |
| 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :   | 1 080          | 1 080          |
| 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :  | $2 250 \pm 50$ | $2 250 \pm 50$ |
| 3.11 Carburant utilisé : G.O.   |                |                |
| 3.12 Réservoir de carburant   |                |                |
| 3.12.1 Emplacement : en arrière de l'essieu 1.  |                |                |
| 3.12.2 Capacité (litres) : 2 de 170 litres.   |                |                |
| 3.12.3 Matériau : plastique   |                |                |
| 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques rampe commune.                           |                |                |
| 3.14 Type de filtre à air : sec.  |                |                |
| 3.15 Allumage : par compression.  |                |                |
| 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.                                      |                |                |
| 3.18 Refroidissement du moteur : Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable. |                |                |

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :	F2BE1682G-	F2BE1682B-
- avec boîtes mécaniques	92	85,5
- avec boîtes automatiques	87	87

3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1 540

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : en arrière de l'essieu 2, côté gauche, sortie horizontale.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque située à côté de la plaque constructeur dans la soute à bagages avant droite.

3.24 Classe environnementale : 8877\*0127A

## 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses :  
boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600),  
boîte II automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH D864-3).
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : levier au plancher (Boîte I) ou clavier sur console (Boîte II).
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec pour boîte I.
- 4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 295 / 80 R 22.5 (3 185).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 1/3,07 pour la boîte I et avec couple 1/4,56 pour la boîte II) :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1 / 7,72	1 / 3,07	1	1 / 23,7	8,063
2 <sup>ème</sup>	1 / 4,42	Ou		1 / 13,569	14,083
3 <sup>ème</sup>	1 / 2,66	1 / 3,21	1	1 / 8,166	23,401
4 <sup>ème</sup>	1 / 1,79	Ou		1 / 5,495	34,777
5 <sup>ème</sup>	1 / 1,28			3,929	48,638
6 <sup>ème</sup>	1 / 1,000	1 / 3,42	1	1 / 3,07	62,247
AR	1 / 7,1	1 / 3,73	1	1 / 21,797	8,767

Boîte II : (VOITH D864-3)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 <sup>ère</sup>	1 / 5,04	1 / 4,56	1	1 / 23,03	8,29
2 <sup>ème</sup>	1 / 1,36			1 / 6,20	30,82
3 <sup>ème</sup>	1 / 1			1 / 4,56	41,90
4 <sup>ème</sup>	1 / 0,73			1 / 3,33	57,40
AR	1 / 4,88			1 / 22,25	8,59

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 143,17 km / h au régime de régulation à vide.

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : oui.

4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif électronique ; 100 km / h dans tous les cas.

## 5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : 2 coussins pneumatiques à double effet, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement
- 5.2 Arrière :
- 5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : 4 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont
- 5.3 Essieux relevables ou délestables : /
- 5.4 Suspension spécifique : /

## 6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
- 6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 24,4

## 7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
- 7.2 Répartiteur de freinage : non.
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1). Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV.  
En série : dispositif anti-patinage (ASR).
- 7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits AV et AR.
- 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : pneumatique.
- 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
- 7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (ressorts)
- 7.6 Assistance des freins : sans objet
- 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé : 120 Litres. Réservoir commun haute pression: 40 l, circuit AV: 20 l, circuit AR: 20 l, circuit de stationnement: 20 l, servitudes: 20 litres
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants rouges sur planche de bord. 1 par circuit + un voyant jaune sur l'antibloqueur de roue
- 7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par chute de pression.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques

7.8.2 Frein de secours : à disques

7.8.3 Frein de stationnement : à disques

7.9 Ralentisseur :

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : néant

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :

Avec boîte I : - en série : électromagnétique sur transmission et frein par compression

Avec boîte II : - en série : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

Régime de rotation maximale en retenue : 2 563 tr/min

**8 CARROSSERIE** (ne concerne que les véhicules carrossés et aménagés en série ainsi que les véhicules carrossés en série et non aménagés ; pour ces derniers, seuls les points pertinents de ce chapitre sont à prendre en considération).

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar.

version 6A : véhicule équipé de ceinture de sécurité.

8.1.1 Nature :

8.1.2 Aménagements particuliers

Table de jeux démontables et remplaçables par une banquette deux places et/ou rotonde composée de 2 sièges face à la route et 2x2 sièges dos à la paroi

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m <sup>3</sup> )					
Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
6A	Médiane	Sans	3	3 en avant de l'essieu 2	6,20

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblées par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui, avec deux détecteurs d'incendie.

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : deux trappes d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES						
Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre de places debout (1)		Nombre total de places
		Maxi	Mini	Maxi	Mini	
		6A	Médiane	63*	54**	0
		64**	53**	31	95	53

\* : avec siège convoyeur — \*\* : sans siège convoyeur

(1) Le véhicule équipé de tables de jeux ne faisant pas partie de la rotonde n'admet pas de places debout

8.3.2 Places debout : ce véhicule peut recevoir un maximum de 31 places debout. Les strapontins sont interdits.

8.3.3 Surface S0 : 25 m<sup>2</sup>

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total :

Version	Type de 2 <sup>ème</sup> porte	Nombre des sièges ou banquettes			
		2 places		4 ou 5 places AR	Rotonde AR 6 places
6A	Médiane	Maxi	Mini		
		28	24	1	/
		29	24	1	/
		25	23	/	1

8.4.2 Équipements particuliers :

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers en version 6A : équipés de ceintures de sécurité 2 points ou 3 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points.

Dans le cas d'une rotonde AR et/ou l'installation de tables de jeux les sièges concernés faisant face à la route sont équipés de ceinture de sécurité 3 points

Siège de convoyeur : équipé d'une ceinture de sécurité de 3 points

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : oui

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
À l'avant		Médiane		À l'arrière		
Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
/	1N	/	1N	/	/	/
/	1M	/	1M	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé.

8.5.3.1 Porte de service : N, 2 à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.

M, 2 à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.2 Porte de dégagement : néant.

8.5.3.3 Porte de secours : néant.

8.5.3.4 Autre porte : néant

8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes (battantes - louvoyantes)	Nature de la commande (manuelle - électropneumatique)
Service / N	Louvoyantes	Électropneumatique
Service / M	Louvoyante	Électropneumatique

Les portes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de secours intérieure et extérieure.

L'ouverture des portes répond aux prescriptions concernant le transport d'enfants.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière		Trappe d'évacuation des passagers
Côté gauche		Côté droit		Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours		Trappe d'évacuation des passagers
Total	Dont fenêtre de secours double	Total	Dont fenêtre de secours double			
7	2	7	2	1		2

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule et trappes par éjection.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

**9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION**

9.1 Feux de route : 2

9.2 Feux de croisement : 2

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement.

9.3.2 Latéraux : 4 sur chaque face.

9.4 arrière : 2 (feux rouges arrière).

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 indépendants.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 indépendants.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2 indépendants.

9.8.3 Latéraux : 5 indépendants sur chaque face.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 indépendants, en option.

9.11.2 Arrière : 2 indépendants

9.12 Feux d'encroisement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière :

9.14.1 Feux de changement de direction : 2 (groupés avec les feux d'encroisement arrière)

9.14.2 Ou : feux de détresse : 2 (groupés avec les feux d'encroisement arrière)

9.14.2 Feux de freinage : 2

**10 DIVERS**

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs :

10.1.3.1 Extérieur : 2 extérieurs

10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : oui

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, chauffage autonome alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non)

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : située dans la soute à bagages avant droite

10.2.2 Emplacement de la trappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	C	6	1	0	7	6	*	**	0	0	0	0	0	1
Code constructeur		Descripteur						(*)	(**)	Indicateur						
								code année de fabrication	Usine de fabrication							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	C	6	1	0	7	6	*	M	0	0	8	4	7	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute à proximité de la cbche d'embrayage.

## 11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.  
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.  
11.3 Pression de disjonction : 12,5 bars.  
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :  
11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant  
11.4.2 - à la tête de commande : néant.  
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

- 11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.  
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :  

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit 1
Bleu 2	Circuit 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

  
11.8 Observations : dessiccateur en série (avec réservoir d'une capacité de 4,5 litres)

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées le 29 avril 2003 à la demande d'IRISBUS FRANCE que les véhicules numéros VNEC610763M006595 et VNEC610763M006597, présentés comme prototypes des véhicules de marque IRISBUS, type C61076, livrés :

- aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
  - non aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule livré.
- Il devra être vérifié après aménagement que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du véhicule aménagé

Nota 1 : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises : **64** (véhicule à nombre de places variable).

Fait à LYON, le 28 Mai 2003  
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le N° RT 11 191  
Fait à LYON, le 02 Juin 2003  
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
J.L. PRAT

## COMPLEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

La notice descriptive précédant les procès verbaux de réception du 02 juin 2003 et déjà modifié le 28 Octobre 2003 (RT 11436) et le 23 avril 2004 (RT11 655) a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites. Ce complément est motivé par :

- *Suppression de la version non aménagé*
- *Le changement de matière des réservoirs de carburant*
- *Mise à jour du dossier de réception*

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification: VNEC610763M008473

Nota 1 : « Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises : **64** (véhicule à nombre de places variable).

Fait à LYON, le 28/09/04  
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le N° RT 11 864  
Fait à LYON, le 7 octobre 2004  
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
J.L. PRAT

**ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT** (suivant Complément au Procès-Verbal de Réception par Type n° RT 11 864 du 7 octobre 2004)

Je soussigné, IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, représentant dûment accrédité du constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort des usines équipé :

- a) D'un ralentisseur électrique marque "TEL.MA", type "F 2400", et d'un ralentisseur par compression (sans incidence sur poids) (Voir point 7.9 de la notice descriptive - Freinage) Oui / Non\*
- b) D'un ralentisseur combiné et hydraulique (sans incidence sur poids) (Voir point 7.9 de la notice descriptive - Freinage)  Oui / Non\*
- c) D'un limiteur de vitesse intégré au calculateur moteur (Voir point 4.5.1 de la notice descriptive - Transmission du Mouvement) 100 km/h
- d) D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR) (Voir point 7.2.1 de la notice descriptive - Freinage) Oui
- e) D'un dispositif antipatinage (ASR) (Voir point 7.2.1. de la notice descriptive - Freinage) Oui
- f) D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants) (Voir point 8.5.4 de la notice descriptive - Carrosserie) Oui
- g) Le véhicule est équipé de ceintures de sécurité Oui
- h) De sièges permettant l'application de la règle des « trois pour deux » (cas de transport d'enfants) Non
- i) Le véhicule est équipé d'une rotonde (voir nota 2)  Oui / Non\*
- j) Le véhicule est équipé de table de jeux (voir nota 2)  Oui / Non\*
- k) Nombre de places assises dans le véhicule livré (y compris celle du conducteur): (1) **62**

NOTA 1 : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413.10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage), aux dispositions de la directive 88/77 \* 2001/27A (EURO 3) et aux dispositions du règlement 13R09 (complément 4) relatif au freinage.

NOTA 2 : Le véhicule équipé de tables de jeux ne faisant pas partie de la rotonde n'admet pas de passagers debout

\*Rayer la (les) mention(s) inutile(s). - (1) à compléter

Fait à LYON, le : **28 DEC. 2006**

**IVECO FRANCE**  
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros  
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E  
69200 Venissieux Cedex  
RCS 419 683 818 LYON

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)**

Je soussigné

- Constructeur : IRISBUS France, Porte E - Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

- (D.1) Marque **IRISBUS**
- (D.2) Type Variante Version Type: **C61076**  
Variante: **1**  
Version: **6A**

(D.3) Dénomination commerciale **AXER**

V	N	E	C	6	1	0	7	6	6	M	0	1	2	3	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

- (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2)
- (F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 19 000
- (F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): 19 000
- (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): 21 500 ~~ou équivalent~~
- (G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2): **11775**
- (G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2): **11700**
- (J) Catégorie internationale : **M3**
- (J.1) Genre national : **T.C.P.**
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale) : **CAR**
- (K) Numéro de la réception par type : RT 11 864
- (P.1) Cylindrée (cm³): 7790
- (P.2) Puissance nette maximale (kW) : **228** ou 259 (1)
- (P.3) Source d'énergie : G.O
- (P.6) Puissance administrative (CV) : 21
- (S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **64** véhicule à nombre de places variable
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : (2) **85,5**
- (U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn<sup>-1</sup>) 1 540
- (V.7) CO<sub>2</sub> : /
- (V.9) Classe environnementale : 8877\*0127A

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);  
- sort de nos usines (magasins), le  
pour être livré à :

**IVECO FRANCE**  
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros  
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E  
69200 Venissieux Cedex  
RCS 419 683 818 LYON

Fait à, \_\_\_\_\_ Le **28 DEC. 2006**

(1) Rayer la mention inutile - (2) A compléter

**Nota:** Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

**Rappel:** Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- D'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.